

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 décembre 2011**

Décision n° **B-2011-2820**

commune (s) : Lyon 3° - Ecully - Vaulx en Velin

objet : Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Calvel, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 5 décembre 2011**Décision n° B-2011-2820**

objet : **Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Le Président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer des demandes de permis de démolir. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est proposé au Bureau d'autoriser à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

Permis de démolir :**- Lyon 3° :**

. 102, rue Maurice Flandin - dans le cadre de l'opération Vilette/Paul Bert, en lien avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), il s'agit de démolir un bâtiment à usage d'habitation d'une surface au sol d'environ 160 mètres carrés constitué de 7 niveaux élevés sur cave,

. 102, bis rue Maurice Flandin - dans le cadre de l'opération Vilette/Paul Bert, en lien avec le SYTRAL, il s'agit de démolir un bâtiment à usage d'habitation d'une surface au sol d'environ 160 mètres carrés constitué de 6 niveaux élevés sur cave,

. 104, rue Maurice Flandin - dans le cadre de l'opération Vilette/Paul Bert, en lien avec le SYTRAL, il s'agit de démolir un bâtiment à usage d'habitation d'une surface au sol d'environ 160 mètres carrés constitué de 6 niveaux élevés sur cave,

. 108-110, rue Maurice Flandin - dans le cadre de l'opération Vilette/Paul Bert, en lien avec le SYTRAL, il s'agit de démolir un bâtiment à usage d'habitation d'une surface au sol d'environ 110 mètres carrés constitué de 7 niveaux ;

- Ecully :

. 52, chemin Jean Marie Vianney - dans le cadre d'une réserve foncière, il s'agit d'une ex-maison d'habitation d'un rez-de-chaussée surmonté d'un étage avec une partie annexe attenante de 2 niveaux. L'emprise au sol est d'environ 130 mètres carrés ;

- Vaulx en Velin :

. 91, avenue du 8 mai 1945 - il s'agit de démolir un ex-garage automobiles (garage Barabian) d'environ 100 mètres carrés d'emprise au sol implanté sur une parcelle de 6 241 mètres carrés. Cette démolition entre dans le cadre de l'opération d'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Grappinière ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le Président à :

a) - déposer des demandes de permis de démolir portant sur des bâtiments situés 102, 102 bis, 104 et 108-110, rue Maurice Flandin à Lyon 3°, dans le cadre de l'opération Vilette/Paul Bert,

b) - déposer une demande de permis de démolir portant sur un bâtiment situé 52, chemin Jean-Marie Vianney à Ecully, dans le cadre d'une réserve foncière,

c) - déposer une demande de permis de démolir portant sur un bâtiment situé 91, avenue du 8 mai 1945, dans le cadre de l'opération d'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Grappinière.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 décembre 2011.